

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 février 2009**

---

Le Conseil municipal a décidé :

- de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif,
- de confirmer les tarifs des ports votés le 18 décembre 2008 après un avis favorable du Conseil portuaire en date du 8 janvier 2009,
- d'autoriser le recrutement, aux conditions habituelles, d'agents saisonniers :
  - 2 agents de police municipale,
  - 4 opérateurs au parking de la Fumée,
  - 3 agents aux campings,
- de participer au groupement de commandes pour l'achat de prestations de transport avec la C.A.P.R., Rochefort, Saint Laurent de la Prée et Muron,
- d'acheter un défibrillateur automatique, installé dans les équipements sportifs, et qui bénéficiera d'une subvention de 30 % du Conseil général (coût de l'appareil : 1.578 euros T.T.C.),
- de lancer une procédure de révision du P.O.S. pour supprimer l'emplacement réservé V6 dont le maintien posait problème pour l'implantation des futurs stands de la place Carnot, et de confier la mission d'étude et de suivi au cabinet EREA Conseil pour un coût de 2.575,00 euros hors taxes,
- d'acheter à la Résidence Les Trois Phares la parcelle AH n° 348, d'une surface de 7 m<sup>2</sup> pour faciliter le traitement de la place Carnot, en échange du traitement du sol jusqu'au ras des immeubles,
- de solliciter une subvention du Conseil général pour l'achat du terrain POTEL, situé en zone NAX, dans le cadre du Fonds départemental d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- d'accepter l'incorporation dans la voirie communale de la voirie des lotissements Les Vignes et les Boutons d'Or en procédant, dans un premier temps, à l'acquisition de la voirie et des espaces communs de ces lotissements,
- d'accorder l'occupation du local communal du Port Sud plus une place de stationnement dans les anciens ateliers à la société « Antioche Kayak », moyennant une redevance annuelle de 1.500 euros,

- de faire passer la durée du bail à construction consenti à l'O.P.H.L.M. de Rochefort pour la réalisation d'un programme de 18 logements sociaux rue Dieu Me Garde de 50 à 55 ans, pour respecter les règles de la Caisse des Dépôts et d'autoriser la signature de la convention tripartite à intervenir concernant le financement de cette opération,
- d'autoriser la reformulation de la demande de subvention adressée au Conseil général pour optimiser les possibilités d'aide sur les travaux d'amélioration des campings municipaux, programme 2009,
- d'autoriser la signature de la convention avec France Telecom relative à l'effacement du réseau téléphonique place Carnot,
- de confier la mission S.P.S., santé des personnes et sécurité, relative au chantier de l'aménagement du front de mer Sud, au bureau B.F.T. – V.R.D. de Saint Mard, pour un montant de 930,00 euros hors taxes,
- de retenir les entreprises suivantes, pour les travaux d'aménagement du front de mer sud :

- lot 1 V.R.D. – Entreprise EUROVIA	363.880,40 € H.T.
- lot 2 Eclairage – Entreprise ALLEZ	82.680,92 € H.T.
- lot 3 Espaces verts et jeux – Entreprise ISS Espaces verts	53.799,46 € H.T.
- lot 4 Bois – Entreprise ISS Espaces verts	58.237,10 € H.T.

qui s'effectueront en 2 tranches, l'une avant et l'autre après la saison,

- de retenir les entreprises suivantes, pour les travaux d'aménagement d'un atelier au camping du Cadoret,
- |  |                 |
|--|-----------------|
| - lot 1 Menuiserie intérieure – Entreprise Avenir Construction | 1.374,00 € H.T. |
| - lot 2 Plâtrerie – Isolation – Entreprise Kerv'Sol 17         | 5.578,80 € H.T. |
| - lot 3 Carrelage – Entreprise Parvand                         | 3.496,50 € H.T. |
| - lot 4 Electricité – Entreprise Eco                           | 1.450,00 € H.H. |
| - lot 5 Plomberie – Entreprise Techni Confort                  | 2.577,61 € H.T. |
| - lot 6 Peinture – Entreprise E.T.S.B.                         | 1.120,00 € H.T. |

Fouras, le 9 février 2009

Le Maire,